

COMMUNE de ST JACUT DE LA MER

PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Le Maire de la Ville de Saint-Jacut-De-La-Mer,

VU les articles L2212-1 et suivants ; L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article R.417-3 du Code de la Route,  
VU l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu le Règlement sanitaire départemental des Côtes d'Armor,

CONSIDERANT que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

CONSIDERANT que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concernent, à leur exécution et remplissant les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

## ARRETE

ART 1 – Les propriétaires doivent maintenir en bon état de propreté les trottoirs au droit de leur domicile et signaler toute dégradation causée par un tiers.

ART 2 – Ils doivent nettoyer les gargouilles et autres ouvrages d'évacuation des eaux pluviales placés en travers des trottoirs ainsi que les caniveaux bordant ceux-ci, de manière à maintenir en tout temps un bon écoulement des eaux.

ART 3 – Par temps de gel, les habitants doivent débarrasser les trottoirs de la neige et de la glace ou, à défaut, les rendre moins glissants en y répandant sur sel, du sable ou de la sciure de bois qu'ils doivent balayer au dégel.

ART 4 – Les riverains doivent procéder au désherbage du trottoir au pied de leur propriété. Cette opération doit être réalisée sans utilisation de produits phytosanitaires.

ART 6 - Les infractions seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

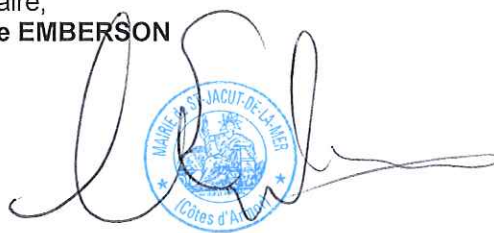
ART 7 - Le Maire de SAINT-JACUT-DE-LA-MER et le commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUSSAIS SUR MER, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Publication en Mairie

Le Maire,

le 29.06.2018.  
  
MAIRIE de ST-JACUT-DE-LA-MER  
(Côtes d'Armor)

A Saint-Jacut-de-la-Mer,  
Le 22 juin 2018  
Le Maire,  
**Claire EMBERSON**

  
MAIRIE de ST-JACUT-DE-LA-MER  
(Côtes d'Armor)